

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

3^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 19 avril 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.04.03/410

**Modification du plan de financement
pour la réhabilitation et le renforcement
du réseau d'eau potable
des quartiers du Raizet Abymes**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 19 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 11 avril 2017.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

COURRIER ARRIVÉ LE
25 AVR. 2017
S. P. D. P. DE POINTE-À-PITRE

Excusés représentés : 5
Vice-Président: Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Suzelle SEVILLE M. Georges BREDET (8 ^{ème} Vice-Président) Procuration à Mme Alberta ALBERI
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau : Mme Corinne PETRO Procuration à Mme Claudine CHALUS
Autres Conseillers Communautaires: M. Harry DURIMEL Procuration à M. Jean-Charles SAGET M. Denis BERNADOTTE Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 3
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau : Mme Lyliane PIQUION
Autres Conseillers Communautaires : Mme Solange LEBLANC - Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 14
Vice-Présidents : Mme Murielle JABES (7 ^{ème} Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 ^{ème} Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Max CELIGNY - M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires : M. Georges BERGINA - Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Chazy CIRANY - M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2015.10.06/201 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2015 portant réhabilitation / renforcement du réseau d'eau potable et réhabilitation/création du réseau d'eaux usées au Raizet et rue Achille RENÉ BOISNEUF, aux Abymes;
- VU** la délibération n°2016.04.04/281 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 portant vote du Budget primitif Assainissement 2016;
- VU** la délibération n°2016.11.10/335 du Conseil Communautaire en date du 3 novembre 2016 portant modification du plan de financement pour la réhabilitation et le renforcement du réseau d'eau potable des quartiers du Raizet;
- VU** la délibération n°2017.04.03/405 du Conseil Communautaire du 19 avril 2017 portant vote du Budget primitif Eau potable – Exercice 2017;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- De modifier l'article 2 de la délibération n°2016.11.10/335 en date du 3 novembre 2016 relative à la « *Réhabilitation et le renforcement du réseau d'eau potable des quartiers du Raizet* » afin de prendre en compte l'application de la forfaitisation des recettes générées par l'opération.

ARTICLE 2- D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Financeurs	Taux %	Montant (euro)
FEDER	65,00%	636 548,00 €HT
Etat (BOP 123-CPER)	6,70%	65 287,00 €HT
Département	5,10%	50 000,00 €HT
CAP Excellence	23,20%	227 470,00 € HT
Total FEDER éligible		979 305,00 €HT
CAP Excellence	<i>Recettes générées par l'opération (Forfait)</i>	326 435,00 €HT
Total de l'opération	100%	1 305 740,00 €HT

ARTICLE 3- D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe, de l'Etat et du Département de la GUADELOUPE.

ARTICLE 4- De décider que l'article 2 de la délibération n°2015.10.06/201 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2015 et l'article 4 de la délibération n°2016.11.10/335 Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 approuvant le projet technique de l'opération, demeurent sans changement.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 25 AVR. 2017